

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2013

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mr ALLAFRANCHINO Pierre, Mr BOIS Bernard, Melle CHASTAGNARET Stéphanie, Mr DORNE François, Mr GUEZE Daniel, Mme LAUTROU Lucile, Mme MALOSSE Brigitte,

Absente (excusée) : Mme ROSTAIND Françoise

Absents : Mme MACHISSOT Ginette, Mr VACHER Régis

Secrétaire de séance : Mme LAUTROU Lucile

Compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2013 adopté à l'unanimité.

## **AUTORISATION D'ABSENCE SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES A L'OCCASION DE CERTAINS EVENEMENTS FAMILIAUX**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion de certains événements familiaux.

L'agent DOIT être en « activité » pour pouvoir bénéficier de ces autorisations d'absence (sont donc exclus, les agents en congés annuels, congés de maladie...)

A l'unanimité des membres du conseil municipal, les autorisations délivrées à l'occasion de certains événements familiaux seront les suivants :

<b>MOTIF DE LA DEMANDE</b>	<b>AUTORISATION ACCORDEE</b>
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours ouvrables
Mariage ou PACS d'un enfant	3 jours ouvrables
Mariage ou PACS des parents	2 jours ouvrables
Mariage ou PACS des frères et sœur	2 jours ouvrables
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours ouvrables
Décès du conjoint ou du Pacsé	5 jours ouvrables
Décès d'un enfant	5 jours ouvrables
Décès des parents ou beaux-parents	3 jours ouvrables
Décès des gendres et belle-fille	3 jours ouvrables
Décès des grands parents, frère et sœur	3 jours ouvrables
Décès des beaux-frères, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce	1 jour ouvrable
Maladie grave du conjoint ou Pacsé	6 jours ouvrables (renouvelable 1 fois après accord de l'autorité territoriale)
Déménagement de l'agent	1 jour ouvrable
Rentrée scolaire	Autorisation de commencer une heure après la rentrée des classes (jusqu'à l'admission en 6 <sup>ème</sup> )

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE SMEOV A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VERNOUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SIVOM des Services du Canton de Vernoux a décidé lors du comité syndical du 7 janvier 2013 de transférer la compétence « adhésion au SMEOV » à la communauté de communes du Pays de Vernoux, et de modifier les statuts du SIVOM dans ce sens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve cette décision de transfert de compétence et de modification des statuts.

## **ECOBUAGE**

Suite à la réunion sur l'écobuage qui a eu lieu à Guilhaud Granges le 5 février 2013, Monsieur le Maire fait part du diaporama qui a été présenté lors de cette réunion.

Pour l'instant, les nouveaux imprimés ne sont pas validés par le préfet, dans l'attente la commune continue à délivrer les déclarations d'écobuage.

## **ACHAT TERRAIN MERLAND**

Après rendez- vous avec Mr RUEGGER de la DDT du Cheylard, il s'avère qu'il est impossible de faire un parking sur une zone non constructible.

Définition de 2 lots de 1200 m<sup>2</sup> viabilisés

Viabilisation des lots : 64 000 €

Attente du retour de la famille MERLAND suite à proposition qui leur a été faite.

## **TRAVAUX**

- bornage du terrain BREYTON le mercredi 6 mars 2013 à 14h30. Pierre ALLAFRANCHINO sera présent

- Hameau les Fanges

Il avait été décidé de mettre des panneaux d'agglomération à l'entrée et à la sortie du hameau ainsi que 2 panneaux « zone 30 »

Un mail a été adressé à Mr et Mme DE PIERREFEU ainsi qu'à Mr et Mme DORNE François afin de leur proposer un autre style de panneau plus pédagogique et plus adapté à la circulation.

Lecture du mail qui leur a été adressé ainsi que le retour de Mr et Mme DE PIERREFEU.

2 panneaux seront alors commandés pour le hameau des Fanges et 2 panneaux pour le village.

- Lecture du courrier de Mme DELORD en date du 4 mars 2013 qui réitère sa demande du 25/03/2012. Mme DELORD souhaiterait que le chemin soit goudronné afin de faciliter l'accès à la maison qu'elle désire vendre. Mr le Maire lui indiqua qu'un accès par le bas lui semble plus judicieux, ce qu'elle ne souhaite pas.

Samedi 9 mars, Mr le Maire, Mr GUEZE, Mr BOIS et Mr DORNE se rendront sur place afin de voir ce qu'il peut se faire. Un compte rendu sera soumis au prochain conseil.

## QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier d'Ardèche Musique et Danse qui sollicite une participation de 500 € pour l'année 2013 au lieu de 168 € versé en 2012 suite à des problèmes budgétaires  
Après renseignement auprès d'Ardèche Musique et Danse, il s'avère que si la commune se retire de la compétence, les sommes versées par la famille seront plus importantes.  
Actuellement, 1 seule personne est concernée sur la commune de Châteauneuf de Vernoux.  
François DORNE demande à ce que l'on se renseigne sur le coût pour la commune s'il y avait 3 ou 4 élèves d'inscrits.  
A soumettre lors du prochain conseil municipal.

- Lecture du courrier de Mme BELLE en date du 22 février 2013 concernant l'éclairage public à BOUVIER.

Le Problème existe depuis l'extension électrique de la maison Machissot. 2 relances ont été faite auprès d'EDF

EDF doit intervenir auprès de l'entreprise ayant réalisé ces travaux

- Réunion de présentation du projet de développement durable pour le PLU de Vernoux le 22 mars 2013

- Réunion cantonale vendredi 8 mars 2013

Mr le Maire et Mr GUEZE seront présents

- Projet artistique présenté à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux pour faire vivre la salle Louis NODON.

Lecture des scénarios préconisés par Mr GERHARDT

- Nettoyage salle communale

Demander à la société Rev'net de nous faire un devis pour un nettoyage des salles et du secrétariat 1 fois par trimestre avec lavage des vitres.

- Un courrier sera adressé aux associations afin de leur demander de bien vouloir laisser la salle propre après utilisation.

- Lecture du courrier qui sera adressé au Président du Centre de Gestion de l'Hérault concernant la somme de 1 234 € réclamée suite à l'obtention du concours d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe par Melle NALLET.

A adresser en recommander avec accusé de réception.

- signalétique Pialou abimé : voir avec Mr PUVIS DE CHAVANNES qui a fait sortir des bois.

La séance est levée à 22H10

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 29 mars 2013** à 20h30 à la Mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX.